|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| QUASAV4207 | **Appel à projets interdisciplinaire 2018** | **LOGO_VEGETAL_FINAL_vertical** |

**OBJECTIFS**

La feuille de route du projet Objectif Végétal, Recherche, Formation & Innovation en Pays de la Loire prévoit dans le cadre du volet « Ressourcement scientifique » la mise en place d’un appel à projets interdisciplinaire bisannuel qui a pour vocation de favoriser l'émergence de nouveaux projets se situant à l'interface entre le végétal et d'autres disciplines.

L’Appel à Projets « Interdisciplinaire Objectif Végétal 2018» contribuera aux objectifs de la partie recherche d’Objectif Végétal :

-conforter le positionnement du pôle végétal ligérien aux plans national et international sur ses axes de leadership : « Gestion durable de la santé des plantes», « Biologie, qualité et santé des semences », « Qualités et valorisation des productions végétales spécialisées »,

-accélérer la montée en puissance d’approches émergentes : omiques (métagénomique, épigénomique, …), phénotypage / chémotypage, traitement de données haut-débit, végétal en milieu urbain…

**Il a spécifiquement pour objectif de renforcer l’interdisciplinarité avec des équipes régionales et extérieures** (nationales ou internationales), même si les équipes extérieures ne peuvent pas être financées sur le budget d’Objectif Végétal.

Aucun sujet n’est particulièrement ciblé dans le cadre de cet appel à projets.

Les exemples suivants d’interfaces peuvent être donnés : Végétal & STIC, Végétal & Alimentation, Végétal & Santé humaine, Végétal & Chimie, Végétal & milieu urbain ou péri-urbain, Végétal & Histoire, Végétal & Economie…

S’agissant d’interdisciplinarité, les disciplines « non végétales » ne doivent pas seulement servir les disciplines « végétales » ; les questions de recherche doivent intégrer l’ensemble des disciplines dans l’objectif de décrire, comprendre, analyser ou résoudre un problème complexe, tout en s’inscrivant dans les axes mentionnés ci-dessus.

**CARACTERISTIQUES DES PROJETS ET CRITERES D’ELIGIBILITE DE L’APPEL A PROJETS**

Les projets envisagés sont des projets type environnement seul ou jeune chercheur environné (ingénieur ou post-doctorant) pour une durée de 18 mois maximum.

Pour être **éligibles**, les projets déposés :

- doivent répondre aux objectifs de l’AAP décrits ci-dessus ;

- ne doivent pas dépasser 18 mois ;

- doivent être portés par au moins une unité de recherche porteuse de la SFR QUASAV ;

- doivent impliquer 2 unités de recherche minimum dont une couvrant une discipline scientifique autre que celles couvertes par la SFR QUASAV. Les projets peuvent faire intervenir plus de deux disciplines.

**L’enveloppe financière disponible au titre du RFI Objectif Végétal pour cet appel à projets est de 42 654 €.**

**Le projet doit bénéficier d’un co-financement de l‘ordre de 50 %** (hors salaires permanents et frais administratifs).

Les dépenses éligibles sont :

* des salaires (ingénieur ou post-doctorant recrutés spécifiquement pour le projet) ;
* des dépenses de fonctionnement : consommables, frais de déplacement, prestations de service, gratification de stagiaires, petits équipements (jusqu’à 2000 euros),…).

Les équipes de recherche de la SFR QUASAV seront financées sur le budget d’Objectif Végétal.

Le financement d’autres équipes de recherche régionales est possible : à vérifier auprès de Nadine DUESO par rapport à la liste figurant dans la convention de financement avec la Région.

**PROCEDURE DE CANDIDATURE ET CALENDRIER**

L’appel à projets sera conduit en 2 étapes : lettre d’intention, projet complet.

Les lettres d’intention seront rédigées **en français ou en anglais** selon la fiche jointe (2 pages maximum) et adressées par voie électronique à la direction d’Objectif Végétal [nadine.dueso@univ-angers.fr](mailto:nadine.dueso@univ-angers.fr) **avec le visa du Directeur de l’Unité** **concernée avant le vendredi 25 juin 2018 à 18h.**

La Commission Recherche d’Objectif Végétal examinera les lettres d’intention lors de sa séance du 2 juillet 2018.

Les critères de sélection seront les suivants :

* adéquation avec les axes prioritaires de recherche d’Objectif Végétal ou la montée en puissance des approches émergentes ;
* **interdisciplinarité** ;
* **nouveauté des partenariats** et retombées attendues de ces partenariats ;
* **importance du co-financement** apporté au projet.

Dans le cas où votre projet serait pré-sélectionné par la Commission Recherche, un dossier complet devra être déposé **en français ou en anglais** **avec le visa du Directeur de l’Unité** **concernée avant le lundi 24 septembre 2018 à 18h**.

Les projets seront évalués par la commission recherche lors de sa séance du 1er octobre 2018. Il pourra éventuellement être fait appel à des experts externes. Des auditions des projets pourront être organisées.

Le financement du projet ne sera acquis qu’après avis favorable de la Commission Recherche d’Objectif Végétal et confirmation des co-financements.

Le démarrage des projets ne pourra intervenir avant le 1er novembre 2018.